

Procès verbal DU CONSEIL MUNICIPAL Du 6 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Laurent CLEMENT, Annick BIGUET, Armelle HATRY-CHATELAIN, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET, Evelyne JATIAULT

Absent : M. Daniel DIOT,

Pouvoir : M. Daniel DIOT pour Bernard TEILLET

Secrétaire de séance : Mme Nathalie AUGAS

Date de convocation : 30 octobre 2023	Nombre de conseillers municipaux : ➤ en exercice : 10 ➤ présents : 9 ➤ votants : 10
Date d'affichage : 30 octobre 2023	

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la réunion du 9 octobre 2023.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le Procès-Verbal.

Délibérations

1. Energies Vienne : Mécénat pour les illuminations de fin d'année
2. Communauté de Communes Vienne et Gartempe : Fond d'aide aux communes, part fonctionnement sur les frais d'énergies
3. Mise aux normes sécurité et accessibilité de la salle socio-culturelle la grange du Paradis : choix du maître d'œuvre
4. SRD : convention de mise à disposition du domaine public pour l'installation d'un poste de compensation

Questions diverses :

- Agents communaux
- Projets photovoltaïques
- Téléphonie mobile
- Voirie
- Octobre rose

DELIBERATION 2023-51 : Energies Vienne : Mécénat pour les illuminations de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années, la Sorégies propose une action de mécénat auprès des communes ayant confiées la pose et la dépose des illuminations de Noël à titre gracieux.

La commune de Saint Martin L'Ars bénéficie de ce service ; il est proposé un avenant à la convention de mécénat.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et pourra faire l'objet d'un renouvellement à date anniversaire par un avenant précisant expressément la valorisation pour le mécène du don.

Le présent avenant a pour objet de préciser le montant du don pour la campagne 2023 de pose et dépose des guirlandes lumineuses pour la période de fin d'année.

La contribution est évaluée à la somme de 981.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer** la convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine

DELIBERATION 2023-52 : Communauté de Communes Vienne et Gartempe :
Fond d'aide aux communes, part fonctionnement sur les frais d'énergies

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux, la mise en place d'un règlement d'attribution d'un fonds d'aide aux communes, par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, destiné à financer les dépenses suivantes :

- Frais d'électricité, de gaz et de fioul dans les bâtiments communaux suivants : mairie, école, salle des fêtes et église.

L'aide de la CCVG est de 50 % du montant TTC des dépenses et plafonnée à 5 000 €/an sur une durée de 4 années à compter de 2023 et conformément au règlement validé par le conseil communautaire du 8 juin 2023.

La subvention sera versée par la CCVG après réception d'une copie des factures, d'un état récapitulatif signé par la Trésorerie et de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **De solliciter**, en tant que de besoin, le fonds d'aide aux communes sur la part fonctionnement et conformément aux éléments ci-dessus, auprès de la CCVG
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette subvention

DELIBERATION 2023-53 : Mise aux normes sécurité et accessibilité de la salle socio-culturelle
la grange du Paradis : choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire présente le tableau d'analyse des offres concernant la mise aux normes sécurité et accessibilité de la salle socio-culturelle la grange du Paradis.

Le Maire informe les membres du Conseil que la commission d'Appel d'offres s'est réunie le 26 octobre 2023, sous sa présidence, afin d'analyser les réponses fournies par les candidats avec l'aide du service bâtiment de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe pour émettre un avis sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

La commission a donné un avis favorable à l'unanimité pour LN Architecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **d'accepter** la proposition de LN Architecture
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant

DELIBERATION 2023-54 : SRD : convention de mise à disposition du domaine public
pour l'installation d'un poste de compensation

Monsieur le Maire informe qu'une réunion d'information a eu lieu le 20 octobre concernant la demande de SRD pour implanter un poste de compensation sur la commune.

Cette implantation a pour but de limiter les élévations de tension tout en permettant l'accueil de nouvelles installations photovoltaïques afin de répondre aux enjeux environnementaux.

La société SRD souhaite implanter le poste de compensation proche de l'atelier communal pour des raisons d'accessibilité. Elle propose d'inscrire dans la convention de mise à disposition d'une parcelle de 50 m² une indemnité unique de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **De signer** la convention amiable de mise à disposition d'une parcelle de terrain cadastrée I 523 pour l'établissement d'un poste de compensation d'une surface de 50 m²
- **D'autoriser** le maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant

Questions diverses :

- Agents communaux

Monsieur le Maire informe que les agents techniques vont être amenés à participer à une formation tronçonnage. A ce titre et pour l'avenir, des vêtements spécifiques types EPI vont être achetés.

- Projets photovoltaïques

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en présence de conseillers l'entreprise Samsolar et les propriétaires qui souhaitent développer un projet agrivoltaïque sur la commune au niveau des roches et la garde.

Concernant le projet de panneaux photovoltaïques à la Brunetière, l'enquête publique est programmée du 1^{er} décembre 2023 au 12 janvier 2024.

Monsieur le Maire rencontrera l'entreprise et le commissaire enquêteur le lundi 13 novembre.

- Téléphonie mobile

Monsieur le Maire et des conseillers ont rencontré l'opérateur Orange en charge de l'installation d'une antenne relais pour la téléphonie mobile sur la commune de Saint Martin l'Ars. La préfecture accorde un délai de 24 mois à l'opérateur pour implanter cette antenne qui pourra être reliée à 4 opérateurs.

L'impératif pour l'antenne relais est qu'elle ne doit pas être implantée à moins de 100 m des habitations et pas plus de 150 m du réseau 12 000 kWh. Son efficacité serait d'environ 1.5 km.

La hauteur de l'antenne serait de 25 et 30 m en fonction du terrain.

Monsieur le Maire informe que la parcelle où l'antenne sera implantée devra appartenir à la commune qui devra certainement acquérir environ 50 m².

Le Conseil Municipal propose 2 emplacements dans le bourg qui semble réunir une grande partie des impératifs.

- Voirie

- Le pont du Drillon

Les devis des entreprises STPR et Massé sont en attente.

Pour le moment, il n'y a pas de danger sur la structure mais il faut s'en préoccuper maintenant et étudier toutes les possibilités.

- Intempéries

Monsieur le Maire informe que des habitants de la rue de la croix ont vu leur jardin inondé suite aux fortes pluies tombées dans la nuit = 50 mm.

Il a été observé que l'eau venait par la route de la Frincardière, la buse se trouvant au carrefour ne permettait pas de faire évacuer la quantité importante de pluie.

- Place du 1^{er} juin

Monsieur le Maire informe que le Simer viendra le mercredi 8 novembre pour étudier les travaux possibles sur la place du 1^{er} juin et la sécurisation de la route RD 741.

➤ Octobre rose

Mme Alison McDonagh informe que la campagne octobre rose a permis d'obtenir 170 € principalement avec l'aide des manifestations du Comité des fêtes et de l'association GSL. Il est précisé que les commerçants ont participé en décorant leur commerce avec les banderoles fournies.

Fin de la séance : 22h